

L'ajournement

Dans un jugement prononcé jeudi, un juge fédéral a déclaré que le gouvernement des États-Unis avait fait preuve de négligence... et lui a ordonné de verser des indemnités totalisant 2.6 millions de dollars dans dix cas de cancer causé par des retombées nucléaires.

Les deux derniers paragraphes de l'article, qui rapportent ce qui s'est passé à la Chambre des communes d'Ottawa, sont ainsi libellés:

A Ottawa, le député conservateur Allan McKinnon, ... a appuyé les demandes d'indemnisation de militaires canadiens atteints de cancer après avoir été exposés à des radiations.

Le député de Victoria a demandé au ministre des Affaires des anciens combattants, Bennett Campbell, pourquoi son ministère persistait à exiger un certificat médical de chaque réclamant, même après avoir reconnu qu'il existe un lien entre le cancer et les radiations dans d'autres cas.

Depuis quelques années, les députés demandent au ministre de prendre les mesures voulues pour retrouver tous les anciens combattants canadiens qui ont été exposés à des radiations lors des essais nucléaires au Nevada ou du nettoyage à Chalk River et évaluer leur état de santé. Le ministre a assuré à la Chambre et à ces anciens combattants à plusieurs reprises qu'il prenait des mesures à cet égard.

Le ministre nous renvoie toujours à plus tard en prétextant des études en cours et des recommandations à venir. La semaine dernière, il m'a répondu ceci:

Nous espérons obtenir un rapport détaillé sur leur cas et recevoir une recommandation cet automne.

Cet après-midi, il a dit que l'étude serait terminée en août. Nous faisons du progrès. Peut-être, si nous revenons à la charge, il pourra nous présenter un rapport d'ici une semaine.

Entre temps, des anciens combattants souffrent et certains d'entre eux meurent des suites d'un cancer causé par des radiations. Sauf erreur, l'interprétation de la loi en la matière, la loi sur les pensions, se fonde sur les principes de la common law relatifs aux précédents et à la jurisprudence. La Commission canadienne des pensions ne respecte pas ces principes en exigeant que chaque ancien combattant qui demande une pension pour invalidité, parce qu'il est atteint d'un cancer causé par des radiations nucléaires, établisse de nouveau qu'il y a un lien entre l'exposition aux radiations et la maladie. La Commission exige que chaque ancien combattant produise un certificat médical, émis par un expert reconnu en la matière, prouvant que son cancer est relié à l'exposition aux radiations nucléaires.

Cela ne devrait pas être nécessaire. Un ancien combattant qui vit en dehors des grands centres urbains a non seulement peine dénicher un de ces experts, mais il ne devrait pas être tenu de faire des prouesses pour le bénéfice de la Commission.

Combien y a-t-il de ces anciens combattants au Canada? Sauf erreur, 600 militaires ont pris part aux essais du Nevada. Quatre cents autres militaires ont participé au nettoyage à Chalk River. En tout, un millier de militaires auraient donc été exposés à des radiations nucléaires. Il nous faut savoir combien d'entre eux sont atteints de cancer.

● (1820)

La Commission des pensions possède les noms et adresses de ce millier de militaires et on me dit qu'elle les a reçus du ministère de la Défense nationale. Il semble que ce soit presque la totalité d'entre eux. D'autres ont été affectés à la formation et chargés d'enseigner aux gens à se servir de compteurs

Geiger il y a une vingtaine d'années. Ils étaient forcés de transporter des sources de cobalt pour faire l'essai de ces compteurs. Si le ministère n'arrive pas à joindre ces 1000 anciens combattants, il n'a qu'à me donner leurs noms et adresses et je communiquerai moi-même avec eux.

[Français]

Le président suppléant (M. Herbert): A l'ordre! L'honorable secrétaire parlementaire des Affaires des anciens combattants a la parole.

M. Jean-Louis Leduc (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires des anciens combattants): Monsieur le Président, l'honorable député a soulevé une question intéressante. La relation qui existe entre le rayonnement nucléaire et le cancer a ravivé un débat, non seulement au Canada, mais également dans d'autres pays.

La Commission canadienne des pensions a déjà pris des mesures en vue d'obtenir des précisions sur certains aspects de cette question. L'honorable député n'est pas sans savoir que la Commission finance actuellement une étude sur le rayonnement nucléaire et ses conséquences. C'est le département d'Épidémiologie et de Médecine sociale de l'École de médecine de l'Université d'Ottawa qui a été chargé de mener l'étude.

Dans le cadre de ce contrat, monsieur le Président, une équipe de recherche a commencé à étudier l'incidence de ces facteurs sur la mortalité. Il fallait retrouver les membres des Forces armées qui ont participé à des travaux de décontamination à Chalk River en 1953 et 1958, de même que ceux qui ont assisté aux essais de bombes atomiques dans le Nevada et en Australie, au cours des années 50.

Avec l'aide du ministère de la Défense nationale, on a pu retracer environ 1,000 personnes engagées dans ces opérations. On a remis aux chercheurs une liste de militaires dont l'occupation, la situation et l'âge étaient sensiblement les mêmes que ceux des personnes qui avaient été exposées au rayonnement.

Monsieur le Président, on a fait parvenir une bande informatisée comprenant tous ces renseignements à Statistique Canada, où se fait présentement la comparaison de ces renseignements avec les dossiers de mortalité au pays, et ce jusqu'en 1981 inclusivement. Nous espérons que cette étape sera terminée d'ici la fin de juin. L'analyse des données informatisées permettra à l'Université d'Ottawa de présenter son rapport d'ici le 31 août.

Messieurs les députés, le ministre des Affaires des anciens combattants (M. Campbell) et la Commission canadienne des pensions avaient espéré recevoir ce rapport il y a déjà longtemps, mais il a été très difficile de retracer un aussi grand nombre d'anciens membres des Forces armées.

Le député de Victoria (M. McKinnon) sait bien qu'entre-temps rien n'empêche un ancien combattant qui croit que sa santé s'est détériorée à la suite de son exposition aux rayonnements, de présenter une demande d'allocation à la Commission. Toutefois, une fois l'étude terminée, nous espérons que les conclusions permettront à la Commission canadienne des pen-